

REMARQUES :

CONDITIONS GÉNÉRALES:

- Seul le contrat rempli avec précision est considéré comme valable, car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la réservation.
 - La décision définitive de l'acceptation de la réservation dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison.
 - Cette réservation est notamment subordonnée à l'acceptation des conditions suivantes :
 - Les arrhes à verser sont de 30% du séjour + les frais de réservation: pour location 1,5% (avec un minimum de 12€), et pour camping 2% du séjour réservé (avec un minimum de 10€).
 - En fonction de nos disponibilités, les arrhes seront encaissés et nous vous confirmerons alors votre réservation. A notre grand regret, si nous n'avons plus de disponibilité, les arrhes ne seront pas encaissés.
 - Le solde du montant du séjour sera obligatoirement acquitté au camping 30 jours avant votre arrivée. A défaut de réception du solde dans le respect d'un délai de 30 jours avant l'arrivée, le séjour sera annulé par le camping et les arrhes seront perdus.
 - Si le nombre de personnes, de véhicules, ou prestations supplémentaires ou tout autre changement à l'arrivée ou durant le séjour de celui prévu, la correction en sera aussitôt effectuée.
 - Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourtée, le montant total du séjour demeure acquis au camping.
 - Réservation de groupe: Toute réservation de plus de 2 hébergements ou emplacements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations, aux mêmes dates de séjour est considérée comme un groupe. Vous devez impérativement contacter le camping Clos Ste Thérèse » par téléphone ou par e-mail. Le camping se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci
 - Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose les campeurs à ne pouvoir occuper la location ou l'emplacement retenu.
- Les locations ou les emplacements sont conservés durant les 24 heures suivant la date et l'heure d'arrivée prévue. Passé ce délai, la location ou l'emplacement cesse d'être retenu et la somme versée reste acquise au camping.

En cas d'annulation plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, les arrhes seront remboursés (déduction faite des frais de réservation et de la prestation Vacances « Super Flexi » si celle-ci a été souscrite.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, la somme versée n'est pas remboursée et le solde du séjour devra être acquitté au camping.

En cas de Modification de votre séjour moins de 30 jours jusqu'à 7 jours avant la date d'arrivée prévue (modification de date, modification du séjour) il vous sera réclamé une prestation modification de séjour 5% du montant total de votre du séjour (minimum 17€)

Nouveau VACANCES « SUPER FLEXI »: 3,8% du montant total de votre séjour (avec un minimum 13.50€). Changement de programme ? Possibilité de modifier jusqu'à moins de 7 nuits inclus avant votre arrivée prévue et replanifiez ou modifiez vos vacances dans les 2 ans qui suivent (et pendant les périodes d'ouverture du camping et selon nos disponibilités). ! Un bon pour avoir vous sera édité d'un montant total de votre arrhes (déduit la prestation option « Super Flexi »+ les frais de réservation) valable 2 ans. Aucune justificatif ne sera demandé. Le nouveau séjour ou les nouvelles dates sont assujettis à disponibilité du camping. Si le prix du nouveau séjour est plus élevé, la différence de prix devra être réglée. Si le prix du nouveau séjour est moins élevé, nous établiront un nouveau bon correspondant à la différence. Ce bon pour avoir est nominatif.

- Assurance responsabilité civile obligatoire.

- Une location ou un emplacement est loué nominativement et ne pourra en aucun cas être sous-loué.

- En cas de litige, seul le tribunal du Var est compétent.

Uniquement pour les locations :

Tout nos locatifs sont nos fumeurs.

Un dépôt de garantie de 350€ destiné à couvrir les dommages et dégradations causés aux objets et lieux loués, un dépôt de garantie de 40€ à 80€ destiné à couvrir les défauts de propreté, ces dépôts de garantie seront versés à l'arrivée avant la remise des clefs, la location devra être rendu en parfait état de propreté et sans aucune dégradation. Le nettoyage des lieux loués est à la charge du client. Il pourra être effectué par nos propres soins pour une somme de 40€ à 80€, un minimum de ménage devra effectué par vos soins (cela est précisé dans votre location). Ces dépôts de garanties seront rendus sous huitaine après la remise des clefs, après inventaire et état des lieux, si il n'y a aucune constatation de dégradations ou défaut de nettoyage.

Les clefs des locations devront être rendues à l'heure précisée sur votre confirmation (9h30 ou 10h). Si les clefs ne sont pas rendus à l'heure indiquée il sera facturé 10€ par heure de retard.

Les locations sont prévues pour 2, 4, 5, 6, 8 personnes et 1 ou 2 voitures.

Uniquement pour les emplacements : Les emplacements loués sont mis à disposition le jour prévu à partir de 14h. Ils doivent être libérés le jour du départ avant 12h.

A l'acceptation vous recevrez une confirmation notifiant votre n° de location ou d'emplacement retenu avec les dates et heures précises d'arrivée et de départ.

DURANT VOTRE SEJOUR

- Droit à l'image: Vous autorisez le camping Clos Ste Thérèse, ainsi que toute personne désignée par le camping à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour et à exploiter les dites images, sons , vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet dont Facebook et Instagram sur les supports de présentation de promotion et sur les guides de voyage ou touristiques . Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous). Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée maximale de 10 ans. Le client est informé qu'il revient de signaler par écrit au camping, dès son arrivée, son opposition éventuelle à cette pratique

-Espace Aquatique : Seuls les maillots de bains sont admis à la piscine (slip ou boxer de bain pour les hommes et maillots une ou deux pièces pour les femmes. Toute autre tenue sera refusée (topless, string, bermuda, burkini, combinaison) sauf raison médicale justifiée.

-Voiture électrique : Il est strictement interdit de recharger son véhicule en utilisant les prises de courant des locations et des emplacements. Sous peine de se voir facturer une prestation supplémentaire.

Je soussigné M(me)